



«L'arme de paix», Sneek, Grenoble, 2016

LIVRET DES ÉTUDES

TROISIÈME ANNÉE DE SCIENCES HUMAINES APPLIQUÉES (SHA)

Année universitaire 2025-2026

UFR Arts et Sciences Humaines (ARSH)
1281, rue des universités
38610 Gières

UGA
UFR
ARSH Université
Grenoble Alpes

TABLE DES MATIÈRES

VOS PREMIERS JOURS À L'UFR ARTS ET SCIENCES HUMAINES	2
CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UGA	3
LES OBJECTIFS DE LA FORMATION	4
ORGANISATION DE LA LICENCE	5
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES.....	6
CADRE D'UTILISATION DES IA GÉNÉRATIVES EN LICENCE SHA.....	9
TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA TROISIÈME ANNÉE DE LICENCE SHA	11
DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS EN SHA	12
1 ^{ER} SEMESTRE.....	12
2 ^E SEMESTRE	17

VOS PREMIERS JOURS À L'UFR ARTS ET SCIENCES HUMAINES

Toutes les informations utiles à votre bonne intégration vous seront données :

- **Auprès des étudiant.e.s** du BDE qui assureront une permanence pendant plusieurs semaines afin de vous aider dans toutes vos démarches : inscriptions aux options, découverte du campus, vie étudiante...
- **Sur le site de l'UFR** : <http://arsh.univ-grenoble-alpes.fr>

Les Inscriptions pédagogiques :

Elles correspondent au choix des enseignements pédagogiques. Celles-ci se font obligatoirement par internet. Vous devez vous inscrire aux UE (Unité d'Enseignement) disciplinaires, aux groupes de TD, aux langues et à une option (au choix : Sport, ETC, options interne UFR ARSH, option sociologie, option info-com), avant le début de chaque semestre.

Que votre inscription soit confirmée ou non, présentez-vous à l'enseignant.e lors du premier cours.

CONTACT DES ENSEIGNANTS ET PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Vous pouvez rencontrer vos enseignant.e.s, en prenant RDV par mail : prenom.nom@univ-grenoble-alpes.fr

Et si besoin de joindre tout personnel administratif : prenom.nom@univ-grenoble-alpes.fr

Noms des directrices et directeurs et personnes à connaître en licence SHA :

- M. **Clément CHILLET**, directeur de l'UFR
- Mme **Anne LEMONDE**, directrice des études de l'UFR
- Mme **Sarah MEKDJIAN**, responsable de la licence SHA
- Mme **Sarah MEKDJIAN**, responsable de la L1 SHA
- M. **Tanguy MARTIN**, responsable de la L2 et la L3 SHA
- *En attente*, gestionnaire de scolarité de la licence SHA et des stages en SHA
- Mme **Fanny MASSET**, responsable de scolarité et référente administrative handicap
- M. **Tanguy MARTIN**, référent pédagogique handicap
- Mme **Christine BIGOT**, référente admission
- Mme **Coraline MORA** et M. **Tanguy MARTIN**, pôle relations internationales

CALENDRIER DES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'UGA

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025 / 2026

1^{er} semestre 2025/ 2026

DÉBUT DES COURS : **Lundi 8 septembre 2025 au matin**

Lundi 15 septembre pour les Enseignements Transversaux à Choix interdisciplinaires (ETCI) et les Langues.

Pour le Sport la date de début des cours peut être décalée.

Merci de vous rapprocher du SUAPS (Service des sports) pour en avoir la confirmation.

FIN DES COURS : Vendredi 12 décembre 2025 au soir

EXAMENS : Du lundi 15 décembre au vendredi 19 décembre 2025 et du lundi 5 janvier au vendredi 9 janvier 2026

2^e semestre 2025 / 2026

DÉBUT DES COURS : **Lundi 12 janvier 2026 au matin**

Même date pour les Enseignements Transversaux à Choix interdisciplinaires (ETCI).

Pour les ETC Langues et Sport la date de début des cours peut être décalée.

Merci de vous rapprocher du Service Des Langues et du SUAPS pour en avoir la confirmation.

FIN DES COURS : Vendredi 17 avril 2026 au soir

EXAMENS : Du lundi 27 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026

EXAMENS SECONDE CHANCE

Du 1^e et du 2^e semestre : à partir du lundi 1^{er} juin jusqu'au vendredi 19 juin 2026

JOURS FÉRIÉS

Samedi 1^{er} novembre 2025 (**Toussaint**) ; Mardi 11 novembre 2025 (**Armistice**) ; Jeudi 25 décembre 2025 (**Noël**), Jeudi 1^{er} janvier 2026 (**Jour de l'an**) ; Lundi 6 avril 2026 (**Pâques**) ; vendredi 1^{er} mai 2026 (**Fête du travail**) ; Vendredi 8 mai 2026 (**Victoire 1945**) ; Jeudi 14 mai 2026 (**Ascension**) ; Lundi 25 mai 2026 (**Pentecôte**) ; Mardi 14 juillet 2026 (**Fête nationale**)

INTERRUPTIONS PÉDAGOGIQUES

TOUSSAINT : du vendredi 24 octobre 2025 au soir au lundi 3 novembre 2025 au matin.

NOËL : du vendredi 19 décembre 2025 au soir au lundi 5 janvier 2026 au matin.

HIVER : du vendredi 13 février 2026 au soir au lundi 23 février 2026 au matin.

PRINTEMPS : du vendredi 3 avril 2026 au soir au lundi 13 avril 2026 au matin.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La licence SHA, par sa pluridisciplinarité, a pour objectif de vous former dans une perspective pluridisciplinaire à différentes compétences : argumenter, écrire, prendre la parole en public, élaborer une pensée, analyser... Il s'agit, plus précisément, de développer une double approche :

- Théorique, en mettant les sciences humaines et la philosophie au service de la compréhension de la société.
- Opérationnelle, en vous préparant, de manière progressive sur les trois années, à votre insertion professionnelle. Cette préparation passe par la réalisation d'un stage d'observation participative suivi d'un rapport de stage en 3^{ème} année.

Les compétences privilégiées :

- **Penser à l'écrit, convaincre à l'oral : une capacité à argumenter.** Une bonne maîtrise de l'expression écrite et orale apporte la confiance en soi et la capacité à collaborer avec les autres, elle permet la valorisation de son identité et de ses compétences, ainsi que le partage des connaissances.
- **Savoir apprendre et penser en anglais.** Outre les cours de langue, le vocabulaire et le raisonnement spécifiques à chacun, des champs disciplinaires sont acquis à partir de cours en anglais dispensés en géographie, histoire et philosophie (24h / discipline).
- **Articuler la pensée et l'action.** Mettre en pratique les connaissances théoriques à travers une action professionnelle sous la forme d'un stage de trois semaines minimums, pouvoir travailler en autonomie et en responsabilité au service d'un projet.
- **Donner du sens à l'action professionnelle.** Lier la pratique du stage et l'aspect théorique des cours et vous permettre ainsi d'analyser votre pratique professionnelle ; être en mesure d'analyser une situation, de s'auto-évaluer et de se remettre en question pour apprendre et transformer ses pratiques.
- **Des débouchés professionnels élargis :** cette formation permet aux titulaires du diplôme de travailler dans des domaines très variés, en entreprise comme dans la fonction publique, avec une formation complémentaire adaptée : les collectivités territoriales, les organismes internationaux, la culture, les services internationaux, les groupements professionnels, les services d'aménagement du territoire, les bureaux d'études, l'édition, les librairies, etc.

ORGANISATION DE LA LICENCE

Vous êtes inscrit (e) en première année, cela signifie que vous vous engagez dans une formation de trois années qui conduit au diplôme de Licence mention Sciences Sociales, parcours « Sciences Humaines Appliquées ». Elle est validée par un système européen de crédits, appelés ECTS (*European Credit Transfer System*) : la licence complète comporte 180 ECTS, soit 60 crédits par année et 30 crédits par semestre. Votre licence sera donc reconnue dans les universités européennes, et vous pouvez valider des enseignements suivis à l'étranger.

La Licence est organisée en trois années (L1, L2, L3) soit 6 semestres (S1 - S2 ; S3 - S4 ; S5 - S6).

La première année (L1) permet une articulation entre les différentes disciplines proposées autour d'un thème commun : **société et cultures**. Les compétences visées sont les suivantes : analyse, synthèse, techniques de l'écrit, recherche documentaire, technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), maîtrise de deux langues étrangères.

La deuxième année (L2) élargit la pluridisciplinarité avec l'introduction d'enseignements de droit et d'économie et un approfondissement du thème des mutations contemporaines à partir de la thématique suivante : **société et territoires**.

La troisième année (L3) est une année de spécialisation à partir du thème commun : **société et travail**. Cette année comprend une introduction au monde de l'entreprise grâce à des enseignements de droit privé, d'économie du travail et de gestion/management. De nouvelles compétences sont acquises en statistiques.

La formation représente environ une vingtaine d'heures de cours (CM et TD) par semaine.

Attention : chaque UE exige un important travail personnel de lectures et de recherches. La réussite de votre année dépendra de votre investissement personnel !

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

VOUS TROUVEREZ TOUTES LES INFORMATIONS DANS LE REGLEMENT DES ETUDES ET LES TABLEAUX MCCC EN LIGNE SUR LE SITE DE L'UFR ARSH

Il est impératif que vous preniez connaissance de la **Charte des examens** en ligne sur le site web de l'UFR ARSH : <https://arsh.univ-grenoble-alpes.fr/>

CONTROLE CONTINU (CC)

Votre présence aux CM (Cours magistraux) et aux TD (Travaux dirigés) est obligatoire.

En cas d'absence à une épreuve ou à un exercice de contrôle continu, vous ne pourrez pas le valider.

Les modalités de contrôle continu sont précisées par chaque enseignant en début de semestre.

Les enseignements ci-après sont à présence obligatoire :

La présente règle ne s'applique qu'aux séances d'enseignement sans évaluation, qu'il s'agisse de contrôle continu ou d'examen terminal.

S'agissant des enseignements à présence obligatoire (TD, TP, CM, conférences, séminaires, cours de langue), les règles relatives à l'assiduité sont définies au sein de chaque règlement des études, dans les conditions fixées ci-dessous :

- Par défaut, **les absences doivent être justifiées dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la reprise de l'étudiant, avec remise d'un justificatif à l'enseignant.** La composante a la latitude d'allonger ce délai si elle l'estime utile (mais pas de le réduire).
- **En cas d'absences injustifiées à plus d'un quart du volume total de l'enseignement concerné à présence obligatoire, l'étudiant sera sanctionné selon la modalité fixée par la composante (L'étudiant se verra mis « défaillant » au cours).**
- **Une absence d'assiduité est autorisée pour les publics spécifiques, sous réserve qu'ils soient reconnus en tant que tels par l'établissement et qu'ils fournissent une attestation justifiant cette dispense du fait de leur situation.**

Les absences justifiées dans le cadre de l'alternance sont celles prévues par le Code du Travail. L'alternant doit justifier par un document officiel toutes ses absences.

Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence.

Chaque étudiant doit également respecter les règles de ponctualité relatives à l'emploi du temps.

EXAMENS :

Deux sessions d'examens sont organisées pour chaque semestre : une session initiale en fin de chaque semestre et une seconde chance au mois de juin pour le 1^{er} et le 2^e semestre.

IMPORTANT

Vous ne recevrez pas de convocation aux examens : les plannings d'examens sont affichés dans le hall de l'ARSH. Vous les recevez **également et seulement sur votre adresse mail UGA.**

L'accès aux salles vous est interdit si vous vous présentez en retard, après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

Vous ne pouvez sous aucun prétexte quitter la salle durant la première heure des épreuves. Après ce délai, toute sortie est définitive et implique la remise de la copie.

Toute fraude ou tentative de fraude (l'introduction de documents dans une salle d'examen est une tentative de fraude) fait l'objet d'un procès-verbal qui entraîne une procédure disciplinaire.

L'anonymat des copies est assuré pour tous les examens écrits terminaux.

Pour chaque matière, vous devez passer la totalité des épreuves prévues à l'examen terminal de première session. L'absence aux examens terminaux de la première et de la deuxième chance d'une UE bloque le système de la compensation annuelle. Vous serez déclaré **défaillant**.

Défaillant ne signifie pas que vous ne pouvez pas repasser vos épreuves à la seconde chance !

LA SECONDE CHANCE

La seconde chance offre une seconde opportunité aux étudiants qui ont obtenu un résultat à l'année inférieur à **10/20** ou « **défaillant** ».

ATTENTION !

Dans le cadre d'une évaluation terminale, ou d'une évaluation continue et d'un examen terminal (ECET), la seconde chance prend la forme d'une évaluation organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (session 1).

L'étudiant qui n'a pas validé son année, son semestre, l'UE, peut conserver la note obtenue aux matières en session 1 pour la seconde chance (même si elle est inférieure à 10/20).

S'il choisit de repasser la ou les matières non validées en session 1, quelle que soit la note obtenue en seconde chance, celle-ci remplace la note d'évaluation initiale (session 1).

Dans le cas où l'UE est composée de plusieurs matières, seule la ou les matière(s) qui n'a pas atteint la moyenne à la première session doit être repassée.

Dans le cadre d'une évaluation continue intégrale (ECI), la seconde chance peut :

- soit prendre la forme d'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (session 1) ;

Quelle que soit la note obtenue, elle remplace la note d'évaluation initiale (session 1).

- soit être comprise dans les modalités de mise en œuvre de l'évaluation continue intégrale

Lorsqu'un étudiant a des contraintes particulières, et notamment lorsqu'il s'agit d'un étudiant relevant d'un régime spécial d'étude (cf articles 5.3 et 15), il peut bénéficier d'une évaluation de substitution de nature et de durée équivalentes sous réserve d'accord pédagogique.

Dans le cadre de l'ECET, si la note d'évaluation continue de session initiale compte pour le calcul de la note de seconde chance, cette règle sera précisée sur le tableau des MCCC.

Attention : les notes de contrôle continu ne sont pas maintenues pour le calcul de la moyenne de la seconde chance. Seul compte l'examen final de la seconde chance.

Elle aura lieu cette année à partir du **mercredi 3 juin 2026** pour le premier ET pour le deuxième semestre. Le calendrier des examens sera affiché 15 jours avant (il est inutile de s'inscrire).

Il est possible de renoncer à la compensation à l'issue de l'évaluation initiale (session 1), au sein d'un semestre, dans le cas où un étudiant souhaite pouvoir améliorer ses résultats de manière significative lors de la seconde chance, en se représentant aux **UE non acquises (note < 10/20)**.

La renonciation à la compensation entraîne de facto la renonciation à l'obtention, du semestre, de l'année, du diplôme en évaluation initiale (session 1).

Les demandes de renonciation doivent être adressées par écrit au jury et déposées au service de scolarité dans les trois jours qui suivent l'affichage des résultats d'évaluation initiale à l'issue du jury d'année.

Quelle que soit la note obtenue, la note de la seconde chance remplace la note d'évaluation initiale (session 1).

Les résultats sont uniquement consultables via l'Environnement Numérique de Travail (ENT - intranet) de l'UGA (résultats aux examens) après les délibérations des jurys. La législation en vigueur vous permet de consulter alors vos copies : faites-le !

Publicité des résultats - voies et délais de recours :

« Toute contestation doit être formulée par écrit et adressée au président du jury dans un délai de deux mois à compter de la publication des résultats (recours gracieux). L'intéressé dispose également, dans les mêmes délais, d'une possibilité de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble. Cependant, il est rappelé que l'appréciation souveraine du jury ne saurait être remise en cause. »

CADRE D'UTILISATION DES IA GÉNÉRATIVES EN LICENCE SHA

QU'EST-CE QUE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE ?

La fonction principale des applications d'intelligence artificielle (IA) générative, telles que *ChatGPT* ou *Gemini*, est la création de contenus, que ce soit sous la forme de textes, d'images, de vidéos ou d'audio. Le fonctionnement de ces applications repose sur le recours à des "modèles de langage de grande taille" (*Large Language Models*).

Très concrètement, les requêtes formulées par les utilisateurs sont divisées en petites unités appelées *tokens* — mots, groupes de mots ou caractères — puis encodées afin d'être traitées par ces modèles. Ces derniers, nourris par d'immenses corpus de données, sont entraînés à apprendre les schémas et les relations statistiques qui forment le langage.

Par conséquent, ces modèles ne réfléchissent pas de la même manière que les humains : ils ne gardent pas en mémoire les documents et ne comprennent pas le sens des textes. Leur objectif est de prédire, à chaque étape, le **token ayant statistiquement la plus grande probabilité d'apparaître** en fonction du contexte fourni par la requête de l'utilisateur. Pour le formuler autrement, il devine le mot le plus probable, sur la base de ceux qui le précèdent, et non systématiquement le plus exact.

Ces applications peuvent donc véhiculer des informations fausses, incomplètes, historiographiquement dépassées ou logiquement incorrectes. Les IA génèrent aussi ce qui s'appelle des « hallucinations », soit des erreurs grossières qui échappent aux modèles. Il est donc indispensable d'en faire un **usage critique, réfléchi et responsable**, d'autant plus dans un contexte universitaire.

Par ailleurs, il est bon de rappeler que ces applications nécessitent d'immenses volumes d'eau et d'énergie, notamment pour le fonctionnement et le refroidissement des *data centers* qui les hébergent.

Ces applications faisant désormais partie de notre quotidien, il ne nous semble pas pertinent de proscrire leur utilisation. En revanche, la communauté enseignante de la licence SHA proscriit fermement certains usages, notamment lorsque l'IA générative tend à se substituer à l'étudiant.e pour produire un travail original.

COMMENT PUIS-JE M'EN SERVIR DANS LE CADRE D'UN TRAVAIL UNIVERSITAIRE EN LICENCE ?

Ce que nous vous autorisons à faire :

✓ Je peux m'en servir comme correcteur orthographique.

→ Dans ce cas-là, je fais preuve d'**honnêteté intellectuelle** et je mentionne à la fin de mon travail que j'ai utilisé l'IA à cette fin. Je ne lui fais pas aveuglément confiance et je m'assure que les corrections proposées sont pertinentes. Je prends également le temps de **les comprendre** afin de progresser.

✓ Je peux m'en servir pour traduire un **texte contemporain** écrit dans une langue étrangère, par exemple, un article scientifique.

→ Dans ce cas-là, je fais preuve de **transparence** et je mentionne à la fin de mon travail que j'ai utilisé l'IA à cette fin. Je m'assure de la **cohérence du texte traduit**. Ayez bien à l'esprit que ces applications ne restituent pas toujours la subtilité du texte original, ne prennent pas toujours en compte les référents culturels ou les traits d'humour.

✓ Je peux m'en servir, dans un premier temps, pour chercher des informations sur des individus, des institutions ou des événements mentionnés par un document lorsque **je le lis pour la première fois**.

→ Je consulte ensuite un atlas, un dictionnaire, un manuel pour vérifier la pertinence des réponses apportées par l'IA et enrichir cette **première recherche exploratoire**. Je me rends en bibliothèque (à l'ARSH, à la BU Droit-Lettres, dans une bibliothèque municipale...).

Ce qui est à proscrire et qui va à l'encontre des principes élémentaires du travail universitaire :

✗ Je demande à l'IA d'écrire tout ou partie d'un travail universitaire à ma place.

→ Présenter à votre enseignant un travail produit par une application d'intelligence artificielle relève du **plagiat, qui sera sanctionné en fonction des enseignant.e.s, et des faits**. Ces sanctions peuvent aller de l'obligation à refaire le devoir, avec une minoration de la note, jusqu'à des commissions disciplinaires universitaires. Les applications d'intelligence artificielle générative n'ont accès qu'aux ressources numériques en accès libre. La grande majorité des ressources bibliographiques, qui ne sont ni numérisées ni accessibles librement, restent en dehors de son périmètre d'action. **Appuyez-vous toujours sur les bibliographies fournies par vos enseignant.e.s et lisez attentivement, en prenant des notes, les ouvrages et les articles conseillés.**

✗ N'indiquez jamais d'informations à caractère personnel dans les requêtes que vous soumettez à une application de ce type.

→ Vous avez la possibilité de configurer ChatGPT afin qu'il ne conserve ni n'utilise vos données personnelles. Pour cela, il suffit de se rendre dans les paramètres de l'application.

⚠ Vos enseignant.e.s utilisent des détecteurs d'IA génératives. Faites preuve d'honnêteté scientifique et de transparence !

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA TROISIÈME ANNÉE DE LICENCE SHA

ANALYSE DU MONDE CONTEMPORAIN

L3 : Société et travail

SEMESTRE 5					
UE 1 coef. 4	DISCIPLINAIRES	Géographie sociale ET Histoire	48h CM	48h TD	12 crédits
UE 2 coef. 2	DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES	Droit ET Économie	48h CM		3 crédits
UE 3 coef. 1	LANGUE	Anglais		24h TD	3 crédits
UE 4 coef. 4	ATELIER PLURIDISCIPLINAIRE	Atelier ET Technique de communication orale ET Sociologie appliquée à l'atelier		72h TD	9 crédits
UE 5 coef. 1	OUVERTURE DISCIPLINAIRE	Liste option : Langue (SDL), Sport (SUAPS), ETC (SETI), options interne UFR ARSH, option info-com (UFR LLASIC)	24h CM		3 crédits
SEMESTRE 6					
UE 6 coef. 4	DISCIPLINAIRE	Histoire ET Philosophie	48h CM	24h TD	9 crédits
UE 7 coef. 2	DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES	Droit ET Économie	48h CM		3 crédits
UE 8 coef. 1	LANGUE	Anglais		24h TD	3 crédits
UE 9 coef. 4	ATELIER PLURIDISCIPLINAIRE	Atelier ET Technique de communication orale ET Sociologie appliquée à l'atelier		72h TD	9 crédits
UE 10 coef. 1	OUVERTURE DISCIPLINAIRE	Liste option : Langue (SDL), Sport (SUAPS), ETC (SETI), options interne UFR ARSH, option info-com (UFR LLASIC)	24h CM		3 crédits
UE 11 coef.1	ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES	Projet professionnel et personnel (rapport de stage* et jury)		8h TD	3 crédits

* Le stage doit avoir lieu entre la L2 et la L3 pour un volume horaire de minimum 105h

Vos connaissances et compétences sont vérifiées par le biais du contrôle continu et/ou d'un examen terminal à la fin de chaque semestre.

DESCRIPTIFS DES ENSEIGNEMENTS EN SHA

1^{ER} SEMESTRE

UE1 DISCIPLINAIRES OBLIGATOIRES

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE SOCIALE (48H CM/48H TD – 12 ECTS)

❖ HISTOIRE

CLEMENT CHILLET

ANNE DALMASSO

VINCENT ALLEAU

SOPHIE CHAVARRIA

Travailleuses, travailleurs. Une histoire du travail de l'Antiquité à l'époque contemporaine

« Les femmes ont toujours travaillé », déclarait Michelle Perrot en 1978 : cette affirmation provocatrice allait à l'encontre de l'idée selon laquelle le travail féminin aurait été contingent, fortuit et récent, et que son caractère massif aurait daté de la Première Guerre mondiale. Si l'entrée fulgurante des femmes anglaises et françaises dans le salariat peut être située à fin du XVIII^e siècle, celles-ci étaient présentes de longue date dans les échoppes, les entreprises, les fermes... et exerçaient un travail domestique encore souvent perçu comme invisible. Dans cette perspective, le présent cours propose une histoire du travail et de qui le pratique sur la longue durée, et dans une perspective de genre, ce qui signifie que ce n'est pas une histoire des seules femmes. De la Rome antique à l'époque contemporaine, il mettra notamment en évidence la variété des métiers ainsi que les structures et les lieux (boutique, échoppe/magasin, atelier, usine, ferme...) dans lesquels s'inscrit le travail. Il questionnera donc ce qui est domestique ou ne l'est pas. Il résonnera résolument avec des débats actuels (inégalités salariales hommes/femmes, compatibilité de la vie professionnelle et de la vie familiale, invisibilité du travail domestique...). Il s'agira autant, en examinant les diverses sources à la disposition des historiennes et des historiens, de toucher la réalité des pratiques quotidiennes que d'examiner le parcours de quelques figures d'exception.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

60% contrôle continu : exercices écrits ou/et oraux dans toutes les périodes. Minimum 3 notes. La nature exacte en sera fixée en TD

40% contrôle terminal : écrit 4h

Session 2 :

Écrit, durée de 4 ou 2 heures

Bibliographie :

BECK Patrice, BERNARDI Philippe et FELLER Laurent (dir.), *Rémunérer le travail au Moyen Âge : pour une histoire sociale du salariat*, Paris, Picard, 2014

GIARDINA Andrea (dir.), *L'homme romain*, Paris, Le Seuil, 1992 réédition en coll. Points, 2002

HEMELRIJK Emily, WOOLF Greg (dir.), *Women and the Roman City in the Latin West*, Leiden - Boston, Brill, 2013 [dedans, les articles de la partie IV, *Economics*, p. 271-347]

MARUANI Margaret, MERON Monique, *Un siècle de travail des femmes en France, 1901-2011*, Paris, La Découverte, 2012

MONTENACH Anne, SIMONTON Deborah (dir.), *Female Agency in the Urban Economy: Gender in European Towns, 1640-1830*, New York, Routledge, 2013

SCHWEITZER Sylvie, *Les Femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002

❖ GÉOGRAPHIE SOCIALE

XAVIER LONG

Géographie du travail

Le cours se propose d'aborder la thématique de la géographie du travail aujourd'hui. Différents aspects de la question (emploi, chômage, marché du travail, internationalisation, genre...) seront abordés dans une perspective géographique en associant espaces et acteurs. Les échelles d'analyse permettront de croiser les problématiques locales, nationales et mondiales. Enfin, l'évocation de certaines situations spécifiques permettra de s'interroger sur la différenciation spatiale contemporaine en matière d'emploi.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

Contrôle continu : Commentaire de document(s) et ou composition

Contrôle terminal : Commentaire de document(s) et ou composition, durée 4h

Session 2 :

Oral, questions de cours, durée 30min

Bibliographie :

Les indications bibliographiques seront précisées dans le cadre du cours.

UE2 DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES DROIT ET ÉCONOMIE (48H CM – 3 ECTS)

❖ DROIT

ÉLISE ROUMEAU

Droit des affaires

Le cours de droit des affaires vise à acquérir les connaissances relatives aux règles de droit qui régissent la vie des affaires. Cette matière s'intéresse aux différents actes de commerce pouvant être conclus et aux modalités d'exercice de cette activité.

Compétences spécifiques visées :

Maîtriser les connaissances relatives au fonctionnement de la vie des affaires et savoir les mobiliser à bon escient.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Session 1 :

Type d'épreuve terminale : QCM ou Écrit

Durée : 1h

Session 2 :

Type d'épreuve : QCM ou Écrit ou Oral

Durée : 1h

Bibliographie :

Iony RANDRIANIRINA, *L'essentiel du droit commercial*, Gualino Editions, « Carrés Rouges », 2023, 144 p.
Isabelle SERANDOUR, Lionel Andreu, *Droit commercial*, Gualino Editions, « Mémentos », 2022, 236 p.
Georges DECOQ, Aurélie Ballot-Léna, *Droit commercial*, Dalloz, « HyperCours », 2024, 528 p.
Stéphane PIEDELIEVRE, *Droit commercial*, Dalloz, « Cours », 2024, 480 p.

❖ ÉCONOMIE

VALERIE FARGEON

Approches macroéconomiques

La macroéconomie se constitue comme champ de l'économie dans les années 1930 sous l'impulsion des travaux de J.M. Keynes. A partir de l'étude des phénomènes économiques globaux, des caractéristiques et du fonctionnement de l'économie dans son ensemble, elle analyse le rôle de l'État dans l'économie et les débats quant à l'efficacité des politiques économiques. Ce cours est une introduction à l'analyse macroéconomique. Il la présente dans ses cadres d'analyse, concepts, méthodes et résultats.

Il s'appuie sur des illustrations à partir notamment d'articles d'actualité économique. Trois thèmes sont étudiés : La mesure de l'économie agrégée, la formation et la répartition du revenu global ; la situation conjoncturelle de l'économie et les politiques économiques, en particulier la politique budgétaire ; l'inflation.

Compétences spécifiques visées :

- Comprendre et savoir interpréter l'information économique sur la conjoncture.
- Connaître et comprendre les concepts, mécanismes et résultats de l'analyse macro-économique : agrégats de la comptabilité nationale, comportements de consommation/ épargne des ménages, décisions d'investissement des entreprises, rôle du budget de l'Etat dans l'économie.
- Comprendre et savoir analyser les objectifs et instruments des politiques budgétaires et les conditions de leur efficacité, ainsi que quelques mesures de politique économique.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**Session 1 :**

Contrôle terminal : Écrit (QCM et question rédigée) - Durée : 2h

Session 2 :

Écrit (QCM et question rédigée) - Durée : 2h

Bibliographie :

GENEREUX J., *Introduction à l'économie*, Seuil, « Points Économie », 2017.
GENEREUX J., *Introduction à la politique économique*, Seuil, « Points Économie », 2018.
GUILLAUMIN C. *Macro-économie*, DUNOD, Openbook, 2020.
MANKIW G.N., *Macroéconomie*, 2016, De Boek, coll. Ouvertures économiques.
OFCE, *L'économie française 2020*, La Découverte, Repères n°727, 2019.
OFCE, *L'économie française 2021*, La Découverte, Repères n° 747, 2020.
OFCE, *L'économie française 2023*, La Découverte, Repères n° 795, 2022.
OFCE, *L'économie française 2024*, La Découverte, Repères n° 815, 2023.

UE3 LANGUE ANGLAIS (24H TD – 3 ECTS)

❖ ANGLAIS

ROSE DAVIS

Debating in English

This course is entirely devoted to the art of discussion and debate with particular emphasis on the acquisition of language tools allowing for a more fluid interaction among a group of peers. Short activities and longer debates will centre on a wide range of subjects from society at large to the more particular theme of the world of work.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 : 100% Continuous assessment. 5 vocab tests (30%) Meeting simulation in groups (50%) participation (20%)

Session 2 :

Épreuve écrite et orale

UE9 ATELIER PLURIDISCIPLINAIRE (36H TD – 9 ECTS)

❖ ATELIER

❖ SOCIOLOGIE APPLIQUÉE A L'ATELIER

L'atelier pluridisciplinaire de la licence 3 SHA propose l'étude d'un thème, à la fois tel qu'il se pense et s'enseigne depuis l'Université, la philosophie et plusieurs disciplines de sciences humaines et sociales, et tel qu'il se pense et se pratique depuis des champs de réflexions et d'actions qui ne se situent pas à l'Université (associations, services publics, entreprises, collectifs, compagnies artistiques...).

Pour l'année 2025 2026, le thème retenu est celui de l'**éducation populaire** : objet d'étude en philosophie, histoire, géographie, science politique, économie... ; et champ de réflexions, d'actions et de pratiques pour des associations, collectifs, compagnies de théâtre par exemple..., qu'il s'agira de connaître et de problématiser.

Des interventions d'enseignant.e.s universitaires seront associées à des interventions de membres de collectifs, associations...d'éducation populaire, avec, également, des enseignant.e.s à l'Université, et.ou dans l'enseignement secondaire, qui auront été ou sont aussi liés directement à l'éducation populaire, pratiquent, et réfléchissent aux liens entre ces champs.

12h CM/semestre

12h TD/semestre

Sociologie : à préciser à la rentrée

Attendus :

- Apprendre sur.avec l'éducation populaire, pratiquer l'éducation populaire
- Mettre en perspective critique l'Université, les disciplines de la licence SHA avec l'éducation populaire et ses différentes pratiques, ses différents courants

- Apprendre ce qu'il en est d'organisations en associations / en collectifs /en coopératives /en compagnies artistiques
- Se former et écrire un mini-mémoire, en lien avec les attendus de la recherche universitaire à mettre en perspective ou non avec des pratiques et modes d'écritures de l'éducation populaire
- Se former à la sociologie et ses méthodes, en prenant des pratiques d'éducation populaire comme étude de cas
- Performer une conférence gesticulée collective « Les incultes » à la fin du semestre 2

L'évaluation de l'atelier comprend l'assiduité aux CM et aux TD, ainsi que des rendus écrits. Un mini-mémoire écrit est à rendre à la fin du semestre 2, qui portera soit sur des éléments liés aux cours de l'atelier, soit sur un projet de recherche lié à une éventuelle poursuite d'étude en master.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

Note 1 : présenter à l'oral le sujet de mini mémoire choisi (soit en lien avec l'atelier soit en lien avec le projet de poursuite d'étude en master et expliquer les liens), éléments bibliographiques, et un compte rendu de lecture (article, livre...) à problématiser avec le sujet choisi.

Note 2 : rendre par écrit la problématisation rédigée, les liens du sujet avec le cours ou le projet d'étude en master, le plan provisoire du mini-mémoire de fin d'année, bibliographie

Session 2 :

Oral

UE5 OUVERTURE DISCIPLINAIRE (24H CM – 3 ECTS)

❖ **1 OPTION AU CHOIX (HORS LANGUE) PARMI : SPORT (SUAPS), ETC (SETI), OPTIONS INTERNE UFR ARSH, OPTIONS GEOGRAPHIE, OPTION INFO-COM (UFR LLASIC)**

Toutes les informations sur les Options internes UFR ARSH et sur les autres options sont disponibles sur le site de l'UFR ARSH : « Vos Options »

Lien : [Vos options - UFR Arts et sciences humaines - Université Grenoble Alpes \(univ-grenoble-alpes.fr\)](http://vosoptions.ufr-arsh.univ-grenoble-alpes.fr)

UE6 DISCIPLINAIRES HISTOIRE ET PHILOSOPHIE (48H CM/24H TD – 9 ECTS)

❖ HISTOIRE

CLARISSE COULOMB

ISABELLE GAILLARD

AUDREY COLONEL- COQUET

EMMANUELLE COMTAT

Consommateurs, consommatrices du 18^{ème} siècle à nos jours

Ce cours vise à rendre compte des transformations survenues depuis le 18^{ème} siècle dans la manière de satisfaire les besoins (matériels et immatériels) des populations occidentales par un recours croissant au marché : la consommation. Comment consommait-on sous l'Ancien Régime ? De quand date la société de consommation ? Les femmes sont-elles vraiment au cœur des processus d'achat ? Entre aliénation au système des objets et amélioration des conditions de vie, qui profite, critique, dénonce le système consumériste ? Quelles sont ses dynamiques économiques, sociales, culturelles ? A la fois histoire des pratiques, des objets, des inégalités, des désirs et des frustrations ; à la croisée de l'histoire des cultures matérielles, des rapports sociaux et des imaginaires, cette histoire de la consommation invite à une mise en perspective historique des dynamiques et des impasses actuelles de notre système économique.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

Contrôle continu : exposé ou dossier ou travaux de groupes

Contrôle terminal : écrit 4h, dissertation ou commentaire

Session 2 :

Oral, questions de cours

Bibliographie :

CHEssel Marie-Emmanuelle, *Histoire de la consommation*, Paris, La Découverte, coll. Repères/Histoire, 2012.

ROCHE Daniel, *Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII^e-XIX^e siècle)*, Paris, Fayard, 1997.

❖ PHILOSOPHIE SOCIALE « EN ANGLAIS »

MARLENE JOUAN

Introduction to Gender Studies

S'il a désormais acquis une reconnaissance institutionnelle, le concept de genre est régulièrement au cœur de nombreuses polémiques qui montrent que sa signification est éminemment disputée. On parle en particulier de « théorie du genre » pour dénoncer une nouvelle idéologie qui nierait indûment les déterminants biologiques des différences entre hommes et femmes, alors que le concept de genre s'inscrit dans une longue tradition philosophique, notamment féministe, de déconstruction des idéologies comme instruments de pouvoir. À l'aune d'une réflexion sociale et politique sur la justice et la domination, on s'attachera dans ce cours à développer la valeur analytique et critique du concept de genre à l'égard des processus sociaux de production des identités et des inégalités. Après une introduction générale consacrée à l'explicitation et à la généalogie de ce concept, le cours progressera au fil de textes et de problèmes

cruciaux des études de genre ; une attention spécifique sera accordée à leurs apports à la pensée du travail (hiérarchisation, exploitation, marchandisation).

Attention : le cours sera dispensé en anglais mais les cours seront disponibles en ligne sur le site Moodle associé et la bibliographie sera fournie en anglais et en français.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

Contrôle terminal obligatoire en fin de semestre : écrit 4h, un essai ou une dissertation.

Contrôle continu facultatif en cours de semestre : un court essai (3 pages max. avec bibliographie) portant sur une question d'actualité ou un objet empirique se rapportant au cours.

Session 2 :

Epreuve orale en juin.

Bibliographie :

BEAUVOIR S., *Le deuxième sexe* (1949), tomes 1 et 2, Paris, Gallimard Folio, 1976.

BERENI L., CHAUVIN S., JAUNAIT A. & REVILLARD A., *Introduction aux études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, 2013 (2^e éd.).

BERENI L. & TRACHMAN M. (éds.), *Le genre, théories et controverses*, Paris, PUF/La vie des idées.fr, 2014.

BUTLER J., *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité* (1990), trad. fr. C. Kraus, Paris, La Découverte, 2005.

DORLIN E., *Sexe, genre et sexualités. Introduction à la théorie féministe*, Paris, PUF, coll. « Philosophies », 2008.

HIRATA H., LABORIE F., LE DOARE H. & SENOTIER D. (éds.), *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, PUF, 2004 (2^e éd.).

RENNES J. (dir.), *Encyclopédie critique du genre. Corps, sexualité, rapports sociaux*, Paris, La Découverte, 2016.

UE7 DISCIPLINAIRES COMPLÉMENTAIRES DROIT ET ÉCONOMIE (48H CM– 3 ECTS)

❖ DROIT

ENSEIGNANT EN ATTENTE

Droit du travail

L'objectif du cours de droit du travail est de permettre aux étudiants d'appréhender la dimension juridique des relations de travail en connaissant les droits et les obligations qui pèsent sur les employeurs et les salariés.

- Introduction : les grandes dates du droit du travail, les normes applicables, le contrôle et la sanction de l'application de ces normes.
- Partie 1. La relation individuelle de travail : conclusion, exécution et rupture du contrat de travail.
- Partie 2. Les relations collectives de travail : les instances représentatives du personnel, la négociation collective, les droits des salariés dans l'entreprise, les conflits du travail.

Compétences spécifiques visées :

Connaissance de l'histoire moderne du droit du travail français et de ses grandes tendances, des principales normes des relations individuelles et collectives de travail, de l'environnement institutionnel du droit du travail et des mécanismes d'articulation de ses sources.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

Contrôle terminal : écrit 2h, rédaction libre

Session 2 :

Écrit 2h (idem que session 1)

Bibliographie :

DOCKES E., AUZERO G. et BAUGARD D. (2023), *Droit du travail 2024*, Précis, Dalloz

LIEUTIER J.-P (2023), *Droit du travail 2024*, Mémentos, Dalloz

RAY J.-E. (2022), *Droit du travail – Droit vivant*, Liaisons Sociales

FAVENNEC-HERY F., VERKINDT P.Y. et DUCHANGE G. (2022), *Droit du travail*, Manuels, LGDJ

TEYSSIER B. (2023), *Droit du travail - Relations collectives*, Manuels, Lexisnexis

❖ ÉCONOMIE

HERVE CHARMETTANT

Socio-économie de l'emploi

Chapitre 1 : chômage et autres contraintes d'accès à l'emploi : des mesures statistiques à adapter

Chapitre 2 : segmentation du marché de l'emploi : la montée des inégalités

Chapitre 3 : transformations de la structure socio-professionnelle : les impacts de la révolution numérique

Chapitre 4 : difficultés d'appariement sur le marché de l'emploi : les modalités de recrutement en question

Le cours vise à :

- Donner une vue d'ensemble de la situation de l'emploi en France dans sa complexité et ses principales évolutions avec des éléments de comparaison internationale
- Envisager les inégalités d'accès et de conditions d'emploi selon les approches dites de la segmentation, avec un zoom sur l'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi
- Comprendre la dynamique du marché du travail à travers les flux liés aux transformations structurelles économiques et sociales et prendre en compte les problèmes de l'appariement

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

Contrôle terminal : écrit 2h avec une partie synthèse sur un sujet (12 points), une partie questions de connaissances (4 points) et une partie analyse de documents (4 points).

Session 2 :

Écrit 2h (idem que session 1)

Bibliographie :

M-A DUJARIER (2023) : « *Idées reçues sur le travail. Emploi, activité, organisation* », Editions Le cavalier Bleu

B. GAZIER, H. PETIT (2019) : « *Economie du travail et de l'emploi* », Grands Repères-Manuel, La Découverte, Paris

J. GAUTIE (2015) : « *Le chômage* », Collection Repères, La Découverte, Cahiers Français,

INSEE Références (2022) : « *Emploi, chômage, revenus du travail* »

UE8 LANGUE - ANGLAIS (24H TD – 3 ECTS)

❖ ANGLAIS

TANGUY MARTIN

Public speaking

À travers l'étude de discours contemporains, le cours vise à :

- Analyser la technique de l'écriture et de la délivrance de discours, en s'appropriant des outils à la fois méthodologiques et linguistiques pour produire des discours efficaces,
- Développer la connaissance du monde anglophone par l'étude des discours et de leur contexte,
- Travailler un mode formel de prise de parole à l'oral.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

Écrit : script du discours / travail sur les discours étudiés

Oral : discours prononcés par les étudiants

Session 2 :

Écrit et oral

Through the study of modern day speeches, this class aims at:

- *analyzing the methodology and techniques of speechwriting and speech delivery, through the study of methodological and linguistic tools aiming at producing powerful speeches,*
- *developing one's knowledge of the English-speaking world through the work on specific speeches and their context,*
- *practicing a more formal way of expressing oneself orally.*

Evaluation : written – speech's script / work on speeches in class

Oral – Giving a speech

UE9 ATELIER PLURIDISCIPLINAIRE (36H TD – 9 ECTS)

❖ ATELIER

❖ SOCIOLOGIE APPLIQUÉE A L'ATELIER

L'atelier pluridisciplinaire de la licence 3 SHA propose l'étude d'un thème, à la fois tel qu'il se pense et s'enseigne depuis l'Université, la philosophie et plusieurs disciplines de sciences humaines et sociales, et tel qu'il se pense et se pratique depuis des champs de réflexions et d'actions qui ne se situent pas à l'Université (associations, services publics, entreprises, collectifs, compagnies...).

Pour l'année 2025-2026, le thème retenu est celui de l'**éducation populaire** : objet d'étude en philosophie, histoire, géographie, science politique, économie... ; et champ de réflexions, d'actions et de pratiques pour des associations, collectifs, compagnies..., qu'il s'agira de connaître et de problématiser.

Des interventions d'enseignant.e.s universitaires seront associées à des interventions de membres de collectifs, associations, coopératives, compagnies... d'éducation populaire, avec, également, des enseignant.e.s à l'Université, et/ou dans l'enseignement secondaire, qui auront été ou sont aussi liés directement à des collectifs, associations... et pratiquent, réfléchissent aux liens entre ces champs.

12h CM/semestre
12h TD/semestre
Sociologie : à préciser à la rentrée

Attendus :

- Apprendre sur.avec l'éducation populaire, pratiquer l'éducation populaire
- Mettre en perspective critique l'Université, les disciplines de la licence SHA avec l'éducation populaire et ses différentes pratiques, ses différents courants
- Apprendre ce qu'il en est d'organisations en associations / en collectifs /en coopératives /en compagnies artistiques
- Se former et écrire un mini-mémoire, en lien avec les attendus de la recherche universitaire à mettre en perspective ou non avec des pratiques et modes d'écritures de l'éducation populaire
- Se former à la sociologie et ses méthodes, en prenant des pratiques d'éducation populaire comme étude de cas
- Performer une conférence gesticulée collective « Les incultes » à la fin du semestre 2

L'évaluation de l'atelier comprend l'assiduité aux CM et aux TD, ainsi que des rendus écrits. Un mini-mémoire écrit est à rendre à la fin du semestre 2, qui portera soit sur des éléments liés aux cours de l'atelier, soit sur un projet de recherche lié à une éventuelle poursuite d'étude en master.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

Note 1 : mini-mémoire à l'écrit

Note 2 : compte-rendu oral d'expériences (bilan d'un élément choisi de l'année portant sur l'atelier)

Contrôle terminal : examen écrit sur documents, 2 heures

Session 2 :

Oral

UE11 OUVERTURE DISCIPLINAIRE (24H CM - 3 ECTS)

❖ **1 OPTION AU CHOIX (HORS LANGUE) PARMI : SPORT (SUAPS), ETC (SETI), OPTIONS INTERNE UFR ARSH, OPTIONS GEOGRAPHIE, OPTION INFO-COM (UFR LLASIC)**

Toutes les informations sur les Options internes UFR ARSH et sur les autres options sont disponibles sur le site de l'UFR ARSH : « Vos Options »

Lien : [Vos options - UFR Arts et sciences humaines - Université Grenoble Alpes \(univ-grenoble-alpes.fr\)](http://vosoptions.ufr-arsh.univ-grenoble-alpes.fr)

UE11 ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES (8H TD - 3 ECTS)

PROJET PROFESSIONNEL ET PERSONNEL (RAPPORT DE STAGE ET JURY)

En partenariat avec des professionnels de l'orientation de l'UGA, il s'agira de préparer la poursuite d'étude et/ ou valoriser les compétences acquises au cours de la Licence.

Cette UE permettra de capitaliser les deux années de PPP afin d'affiner le projet personnel et professionnel de chacun et préparer l'entrée en Master, en s'appuyant sur le PEC (Portefeuille d'Expériences et de Compétences).

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Session 1 :

Les étudiants valideront cette UE en présentiel (aucune absence injustifiée ne sera tolérée) et par un jury de professionnels, de responsables de Master et d'enseignants. La note de rapport de stage sera également validée au niveau L3.

Session 2 :

Rendu du rapport et oral

LE STAGE EN LICENCE SHA

Les étudiants de la licence SHA doivent réaliser, **entre la deuxième et la troisième année de licence un stage**. Ce stage doit faire **au minimum 105 heures**, ce qui n'entraîne pas d'obligation de gratification pour le stagiaire. **Le stage peut être réalisé en une seule fois ou plusieurs, et être réalisé à un ou plusieurs endroits. Le stage doit être réalisé en dehors des horaires de cours.**

Le ou la stagiaire doit contacter avant de rédiger sa convention un.e enseignant.e de son choix pour être son enseignant.e référent.e, pendant la durée du stage.

Le stage donnera lieu à un rapport de stage et à un oral devant un jury. Le rapport de stage doit être remis à votre enseignant-référent début avril de la L3 SHA (semestre 6).

Le stage doit faire l'objet d'une convention signée entre les différentes parties (université, enseignant.e, tuteur ou tutrice de stage, lieu de stage, étudiant.e).

Sur le site de l'UFR ARSH, rubrique « Scolarité », dans l'onglet « Stages » vous retrouverez toutes les informations nécessaires au sujet de la convention de stage ou pour valider une expérience professionnelle au titre du stage.

Important : vous ne pouvez pas commencer le stage avant la signature de la convention par toutes les parties. Aussi anticipez au maximum les démarches à faire pour l'établissement de la convention de stage. Les offres de stage et les ressources pour trouver votre stage sont disponibles sur la plateforme PROSE. Le stage est une mise en situation en milieu professionnel qui est une période complémentaire de formation et vous prépare à votre insertion professionnelle.

Vos contacts

ACCUEIL : RDC ARSHI

Nathalie CAU
arsh-ufr@univ-grenoble-alpes.fr

SCOLARITÉ SCIENCES HUMAINES APPLIQUÉES

arsh-licence-sha@univ-grenoble-alpes.fr

RESPONSABLE DE SCOLARITÉ

Fanny MASSET
arsh-responsable-scolarite@univ-grenoble-alpes.fr

MOBILITÉ INTERNATIONALE

Coraline MORA
arsh-international@univ-grenoble-alpes.fr

HANDICAPS

Fanny MASSET
arsh-handicaps@univ-grenoble-alpes.fr

STAGES SCIENCES HUMAINES APPLIQUÉES

Enya DELANNOY
arsh-stages@univ-grenoble-alpes.fr

ORIENTATION-RÉORIENTATION - ADMISSION

Christine BIGOT
arsh-admissions@univ-grenoble-alpes.fr

SOS ÉTUDIANTS

sos-etudiants@univ-grenoble-alpes.fr
04 57 42 21 98

SERVICE COMMUNICATION-MOODLE - LÉO

Mélissa PÉLISSON
arsh-infocom@univ-grenoble-alpes.fr

BIBLIOTHÈQUE : 2^E ÉTAGE ARSHI

Accueil 04 57 42 24 40
Responsable : Agnès SOUCHON
arsh-bibliotheque@univ-grenoble-alpes.fr